

Informations relatives à la prise en location d'un logement par un allocataire en vertu des livres II et XII du Code allemand de la sécurité sociale (SGB II et SGB XII)

Avant de conclure un nouveau contrat de location, vous aurez besoin d'une **garantie** de l'agence allemande pour l'emploi *Jobcenter team.arbeit.hamburg* ou du *Fachamt für Grundsicherung und Soziales* (Office des revenus garantis et des affaires sociales) pour la prise en charge des frais liés au déménagement (frais de déménagement, dépôt de garantie, entre autres). Il est également de votre intérêt d'obtenir une **garantie** du *Jobcenter team.arbeit.hamburg* ou du *Fachamt für Grundsicherung und Soziales* pour la prise en charge des frais liés au nouveau logement.

La garantie de prise en charge des frais est accordée sur présentation du contrat de bail (encore non signé) ou d'une offre de location.

Veuillez, avant de signer le contrat de bail, vous assurer **que le contenu de ce contrat correspond bien à celui de l'offre de location**. Portez une attention toute particulière au **montant du loyer** et à l'existence éventuelle dans le contrat d'une **clause d'augmentation progressive du loyer sur plusieurs années (Staffelmiete)**¹. En cas de doute, ne signez pas immédiatement le contrat et montrez-le à l'employé(e) responsable de votre dossier.

L'autorité compétente n'est tenue de vous aider pour votre déménagement que si celui-ci s'avère indispensable.

Logements bénéficiant d'un financement public

Si vous envisagez de louer un logement qui bénéficie d'un financement public (*öffentlich geförderte Wohnung*), vous aurez besoin selon votre cas d'une **attestation d'autorisation au logement (Wohnberechtigungsschein)**, d'une **attestation d'urgence (Dringlichkeitsschein)** ou d'un **certificat de confirmation de l'urgence (Dringlichkeitsbestätigung)**.

Dans ces trois cas, la possibilité de location sera fonction de la superficie du logement.

Les **superficies maximales** suivantes sont considérées comme adaptées :

Nombre de personnes du ménage	1	2	3	4	5	6	Pour chaque personne supplémentaire
Superficie maximale du logement	50 m ²	60 m ²	75 m ²	90 m ²	105 m ²	120 m ²	15 m ² en plus

Logements privés

S'il s'agit d'un logement privé (*freifinanzierte Wohnung*, c'est-à-dire un logement qui ne bénéficie pas d'un financement public), les montants maxima de loyer net hors charges (*Nettokaltmiete*) applicables sont les suivants :

¹ *Staffelmiete* signifie littéralement « loyer échelonné » : il s'agit d'un loyer dont l'augmentation sur plusieurs années est déterminée à l'avance dans le contrat de bail.

Taille du ménage	Montant maximal du loyer brut (considéré comme adapté)
Ménage d'une personne	373,50 euros
Ménage de 2 personnes	448,20 euros
Ménage de 3 personnes	546,75 euros
Ménage de 4 personnes	619,65 euros
Ménage de 5 personnes	812,86 euros
Ménage de 6 personnes	913,42 euros
Pour chaque personne supplémentaire	100,56 euros en plus

Les valeurs maxima correspondent à des plafonds ne pouvant être dépassés. Ceux-ci n'ont donc pas vocation à être systématiquement atteints : si un logement au loyer moins élevé et adapté à vos besoins vous est proposé, vous êtes tenu d'accepter sa prise en location.

S'il vous a été demandé de réduire vos charges en raison d'un loyer net hors charges trop élevé, le montant du loyer net hors charges de votre prochain logement ne pourra pas dépasser le plafond correspondant à la taille de votre ménage.

Veillez également fournir les preuves de règlement d'acompte pour les charges locatives couvrant le chauffage, l'électricité et les dépenses en lien à l'entretien général de l'immeuble (*Betriebs- und Heizkosten*).

Pour toute autre question, veuillez-vous adresser à l'employé(e) responsable de votre dossier.